Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut), lorsqu'il prononçait le « Takbîr », levait les mains à la hauteur de ses oreilles ; et lorsqu'il il s'inclinait, il levait les mains à la hauteur de ses oreilles

Mâlik ibn Al-Ḥuwayrith (qu'Allah l'agrée) relate : « Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut), lorsqu'il prononçait le « Takbîr », levait les mains à la hauteur de ses oreilles ; et lorsqu'il s'inclinait, il levait les mains à la hauteur de ses oreilles ; et il faisait de même lorsqu'il relevait la tête de l'inclinaison et disait : "Allah a entendu celui qui L'a loué ! " »
[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Mâlik ibn al-Ḥuwayrith (qu'Allah l'agrée) dit : « Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut), lorsqu'il prononçait le « Takbîr », levait les mains à la hauteur de ses oreilles. » : quand il prononçait le premier « Takbîr » [la proclamation de la grandeur d'Allah, qui consiste à dire : « Allâhu Akbar ! » et qui signifie : « Allah est plus Grand que tout ! »] de la prière, il levait les mains à la hauteur de ses oreilles. Dans une version il est dit : « à la hauteur du bout de ses oreilles », c'est-à-dire le haut de ses oreilles. Dans le hadith d'ibn 'Umar (qu'Allah l'agrée, lui et son père), il est dit : « il levait les mains à la hauteur de ses épaules », c'est-à-dire face à ses épaules. Voici donc trois versions : la première dit qu'il levait les mains à la hauteur de ses oreilles. La deuxième dit qu'il les levait jusqu'au haut de ses oreilles. La troisième dit qu'il les levait à hauteur de ses épaules. On a donc le choix entre ces possibilités et on peut aussi lever les mains à la hauteur des épaules, dans le sens où le bout des doigts arrive à la hauteur du haut des oreilles, les pouces au niveau du lobe des oreilles et les paumes des mains au niveau des épaules. « Lorsqu'il prononçait le « Takbîr », le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) levait les mains » : il levait les mains en même temps qu'il prononçait le « Takbîr ». Dans une version de Muslim : « il levait les mains puis prononçait le « Takbîr ». Dans une autre : « il prononçait le « Takbîr » puis levait les mains. » Voici donc trois façons de lever les mains avec le premier « Takbîr ». Ainsi, cette tradition prophétique est rapportée sous plusieurs formes et il est bon d'appliquer [en alternant entre] toutes ces versions afin de suivre tout ce qui est rapporté de la tradition prophétique. « Quand il s'inclinait, il levait les mains à la hauteur de ses oreilles » : quand il s'apprêtait à s'incliner, il levait les mains à la hauteur de ses oreilles. C'est donc le deuxième moment où il est recommandé de lever les mains. « Quand il relevait la tête de l'inclinaison et disait : "Qu'Allah entende celui qui Le loue !" » : quand il commençait à relever la tête de l'inclinaison, il disait : « Sami'a Llâhu Liman Ḥamidah ! » - Qu'Allah entende celui qui Le loue ! - et cette formule compte parmi les obligations de la prière. « et il faisait de même quand il relevait la tête de l'inclinaison » : le Prophète (sur lui la paix et le salut) faisait alors la même chose que lorsqu'il prononçait le «

Takbîr », il levait les mains à la hauteur de ses oreilles. C'est le troisième moment où il est recommandé de lever les mains dans la prière. Voici donc trois moments de la prière où il est recommandé de lever les mains. Le quatrième est le fait de lever les mains en se relevant du tashahhud dans les prières de trois ou quatre cycles.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/10908